

***Enquête sérocomportementale de l'infection à VIH
auprès des UDI- 2017***

Termes de référence des superviseurs du travail de terrain

1. Les tâches du superviseur du travail de terrain sont les suivantes :

- Participer à l'élaboration de la cartographie du site ;
- Participer aux réunions de suivi de la réalisation de l'étude ;
- Superviser le recrutement des enquêtés ainsi que le recrutement des germes en respectant les profils exigés pour cette catégorie d'enquêtés.
- Veiller au respect du protocole de l'étude : critères d'éligibilité, absence de doubles comptes.
- Veiller à la qualité des données recueillies. Le superviseur est amené à lire tous les questionnaires et les valider. Aucun questionnaire ne sera saisi sans avoir été validé par le superviseur
- A la fin de chaque journée, le superviseur devra signer les questionnaires remplis et les tests sérologiques réalisés
- Veiller au respect des considérations éthiques
- Signaler tout écart au protocole au consultant, en temps réel
- Assurer l'archivage des questionnaires dans le lieu de l'enquête
- Veiller à la concordance du numéro d'identification figurant sur le questionnaire et sur les tests sérologiques
- Élaborer à la fin de l'enquête un rapport d'activités avec mention des points forts et des leçons tirées pouvant servir les prochaines enquêtes

2. Profil exigé:

- Etant diplômé du supérieur en santé publique, sciences humaines ou expérience équivalente dans des enquêtes similaires
- Justifiant d'au moins 5 ans d'expérience de travail sur le terrain auprès des populations clés.
- N'étant pas membre ou salarié de l'association mandataire